

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 1894.

GRANDE NATURALISATION.

Rapport fait, au nom de la Commission, par M. DE RAMAIX.

Demande du sieur Egbert Smit.

MESSIEURS,

Le sieur Smit, né à Nieuwepekela (Pays-Bas), le 15 août 1832, sollicite la grande naturalisation.

Il habite la Belgique depuis le 26 juin 1869, et exerce, à Anvers, la profession de capitaine au long cours dans la marine marchande belge.

Il est marié et père de trois enfants.

Il n'a pas eu à satisfaire aux obligations du service militaire dans son pays natal, puisqu'il n'y résidait plus depuis dix-huit mois à l'époque du tirage au sort, et il n'avait pas de devoirs militaires à remplir en Belgique à cause de sa nationalité néerlandaise. Il s'engage à payer le droit d'enregistrement exigé par la loi du 7 août 1881.

Une première requête du pétitionnaire a été rejetée par la Chambre le 14 mai 1890.

Les rapports des autorités consultées constatent que la conduite et la moralité du pétitionnaire sont exemptes de tout reproche.

Votre Commission estime que le sieur Smit remplit toutes les conditions requises pour obtenir la grande naturalisation.

Le Rapporteur,

M. DE RAMAIX.

Le Président,

BON H. DE PITTEURS-HIÉGAERTS.
